

# E 4139

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 2 décembre 2008

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance  
du 2 décembre 2008

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Demande de virement de crédits n° D-1/2008 à l'intérieur de la section II - Conseil - du budget général pour l'exercice 2008.**





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 novembre 2008**

**15864/08**

**FIN 504**

**NOTE POINT "I/A"**

---

du: Comité budgétaire

au: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: Demande de virement de crédits n° D-1/2008 à l'intérieur de la section II - Conseil  
- du budget général pour l'exercice 2008

---

1. En date du 7 novembre 2008, le Secrétariat général du Conseil a soumis aux délégations la demande de virement de crédits n° D-1/2008, résumée en annexe.

Cette demande de virements vise à transférer un total de 29 032 000 euros au poste 2002 (*Acquisition de biens immobiliers*), provenant de plusieurs lignes budgétaires indiquées dans l'annexe. Ce montant sera utilisé pour effectuer des paiements anticipés pour la rénovation du bâtiment Résidence Palace, afin de réduire les intérêts et les coûts.

2. Le Comité budgétaire a examiné la demande de virement lors de sa réunion du 17 novembre 2008.
3. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents de bien vouloir recommander au Conseil d'émettre un avis favorable à l'égard de cette proposition de virement de crédits.

**RÉSUMÉ DE LA DEMANDE DE VIREMENT**

(EUR)

2 0 0 2	Acquisition de biens immobiliers	+ 29 032 000	
1 1 0 4	Coefficients correcteurs		- 130 000
1 1 0 5	Heures supplémentaires		- 600 000
1 1 0 6	Droits statutaires liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions		- 700 000
1 1 1 1	Indemnités pour cessation définitive de fonctions		- 663 000
1 1 2 0	Crédit provisionnel (fonctionnaires et temporaires)		- 4 451 000
1 1 2 1	Crédit provisionnel (retraités et dégages)		- 59 000
1 2 2	Crédit provisionnel		- 35 000
1 3 1 0	Secours extraordinaires		- 4 000
1 3 2 0	Service médical		- 50 000
3 0 1 0	Missions		- 300 000
3 2 0 0	Acquisition d'équipements et de logiciels		- 4 200 000
3 3 0 0	Frais de voyage des délégations		- 340 000
10 0	Crédits provisionnels		- 15 000 000
10 1	Réserve pour imprévus		- 2 500 000